

17ème GRAND PRIX

Golf Club de Thumeries-Moncheaux

10 et 11 Mai 2025

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le Règlement Général des Epreuves Fédérales Amateurs de la Fédération Française de Golf.

Art 1- Formule de jeu

36 trous Stroke Play Brut – 18 trous par jour. Epreuve ouverte aux amateurs français licenciés à la Fédération Française de Golf, et titulaires du "droit de jeu fédéral", et aux joueurs étrangers licenciés dans leur Fédération Nationale, rentrant dans la limite des index fixés ci-dessous.

Les joueurs licenciés en France doivent être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat médical en 2023 ou 2024, attester avoir répondu **négativement** à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié de le ffgolf.

Les joueurs non licenciés en France, doivent attester avoir répondu **négativement** à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Epreuve non-fumeur

Art 2- Séries et marques de départ

Une série Dames : index inférieur à 14.5* Départ des repères bleus.

Une série Messieurs : index inférieur à 11.5* Départ des repères blancs.

*Seul le classement à la date limite d'inscription sera pris en compte.

Art 3- Champ total des joueurs :

Champ total de joueurs : 132 joueurs maxi dont au minimum 30 Dames et au maximum 13 wild-cards. La répartition des wild-cards est du ressort de la Ligue.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord :

- Les joueurs/joueuses étrangers non licenciés en France classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs, et 1500 premières pour les dames.
- Les joueurs dans l'ordre du Mérite National Amateur à la limite des inscriptions.
- Les joueurs dans l'ordre des index.
- 10 % (10 Messieurs – et 3 Dames) du champ des joueurs est réservé aux licences Or U16 même s'ils n'ont pas l'index requis.

Art 4- Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes du mardi 1^{er} avril 2025 au jeudi 24 avril 2025 à 18h00

uniquement sur notre site internet :

https://www.golfdethumeries.fr/index.php/fr/competitions/inscriptions?option=com_rsform&view=rsform&formId=601

De suite après votre inscription, pour que celle-ci soit définitive, vous devrez procéder au règlement en ligne de votre droit d'engagement, en utilisant le lien suivant :

<https://www.payasso.fr/asgtm/gp2025>

Pour toute désinscription, une confirmation par email vous sera également demandée.

Le club s'engage à publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra le compléter en ajoutant des Dames ou des Messieurs devant répondre aux critères établis dans le règlement, et qui s'inscriront après cette date. Ces derniers seront retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente : en cas de scratch après la date de clôture des inscriptions, la liste d'attente sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

Art 5- Droit d'engagement :

- Joueurs licenciés ffgolf : 90 €
- Joueurs licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) : 65 €
- Joueurs licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) : 50 €
- Joueurs non licenciés ffgolf : 90 €
- Joueurs membres de l'ASGTM : 20 €

Green Fee de reconnaissance le vendredi 9 Mai 2025 gratuit (uniquement sur réservation).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

Art 6 - Tirage des départs

Pour les départs du premier tour, la liste d'entrée des joueurs sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 : meilleurs joueurs à bloc 4 : moins bons joueurs). Les joueurs du bloc 2 joueront en 1^{er}, puis ceux du bloc 1 et pour finir les blocs 3 et 4 (par ordre d'index dans chaque bloc).

Les Dames pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs en fonction du nombre d'inscrites.

Les départs du 2^{ème} tour se feront par ordre de classement inverse du 1^{er} tour.

Les départs seront publiés le vendredi 9 Mai 2025 à midi sur notre site internet :

www.golfdethumeries.fr

Art 7- Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve sera composé d'un représentant du Comité Directeur du Golf, d'un représentant de la ligue des Hauts de France et d'un représentant du corps arbitral.

Art 8 – Prix

1^{er} Prix Brut Dames - 2^{ème} Prix Brut Dames

1^{er} Prix Brut Messieurs - 2^{ème} Prix Brut Messieurs - 3^{ème} Prix Brut Messieurs

1^{er} Prix Brut jeune moins de 18 ans fille

1^{er} Prix Brut jeune moins de 18 ans garçon

*Les prix ne sont pas cumulables.

Art 9 – Départage

En cas d'égalité pour la première place, pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en Play off « trou par trou », sur les trous 1, 2 et 18.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis sur les 9, 6, 3 et derniers trous.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Art 10 - Remise des prix

Dimanche 11 Mai 2025 au restaurant du club house **une demi-heure** après le dernier retour
Les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

Art 11 – Photographie et Live Facebook

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par la Ligue de Golf des Hauts de France et par le club receveur (sites internet, réseaux sociaux, Live Facebook...).